

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ 44

Date :

Club organisateur:

Responsable du club:



06-

Salle:

Nom :

Adresse:

.....

Responsable du Comité:



06-

Choix de la salle:

- Une salle pouvant accueillir 200 personnes assises.
- Accès pour personnes à mobilité réduite
- Parking ou stationnement nécessaire à proximité.
- Fournir un plan d'accès et assurer le fléchage aux entrées de la ville et de la salle.
- Une sono avec au minimum 2 micros HF (1 pour la tribune et 1 pour la salle)
- Vidéo projecteur et écran
- Dans le cas d'AG électorale prévoir une salle de réunion.

Accueil et pointage:

- 3 tables à disposer en long pour le pointage des clubs et la distribution des documents.
- Espace souhaitable pour des lieux d'information (tables et grilles d'affichage)
- Espace nécessaire pour les supports visuels du Comité, du Club et de la Mairie. (Flammes, X-banners, Kakémono etc...)

Tribune officielle :

- Une estrade pouvant accueillir 8 personnes.
- Au moins 1 micro HF.
- Alimentation électrique pour l'informatique.
- Bouteilles d'eau (petites)

Agencement de la salle:

- Table et chaises pour 2 personnes à proximité de la tribune officielle (secrétaires)
- Table et chaises pour 2 à 3 personnes à proximité de la tribune officielle (presse)
- Table pour disposer les récompenses à proximité de la tribune officielle.
- Plantes décoratives (facultatif).
- Prévoir des rallonges électriques.
- Espace nécessaire pour les supports visuels du Comité, du Club et de la Mairie. (Flammes, X-banners, Kakémono etc...)

Invitations:

- Elus Fédération et Ligue par le Comité.
- Représentants institutionnels par le Comité.
- Elus politiques locaux par le Club.
- Partenaires et sponsors à définir au cas par cas.

Photos:

- Comité et Club.

Bar:

- Pris en charge et tenu par et pour le Club (payant).
- Ouvert entre le temps d'accueil et le démarrage de l'AG

Vin d'honneur:

- Prise en charge par le Comité
- Verres, nappes et tables fournis par le club
- Service assuré par le club.

Installation et rangement:

- Assuré par le club

Repas de clôture:

- Restaurant ou traiteur si autorisation de la mairie, au choix du club (partenaires).
- Prix du repas défini et pris en charge par le Comité.